

DIXIÈME SÉANCE

Lundi 11 Décembre 1911

*Présidence de M. Jules DELINGE, l'un des Conservateurs
du Musée.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

COMPTES DU TRÉSORIER

M. Mildé, Trésorier, présente un état de la situation financière de la Société Historique Régionale, à ce jour.

Les recettes sont de	1089. »
Les dépenses de.	697.50
D'où un solde créditeur de.	<u>391.50</u>

Prévisions budgétaires

Si, au solde créditeur ci-dessus on ajoute le montant des cotisations à recevoir en Février 1912, soit environ

	<u>790. »</u>
--	---------------

La Société Historique accusera à cette époque un en caisse de

	<u><u>1181.50</u></u>
--	-----------------------

Mais elle aura à payer :

1^o A M. Naten, pour l'impression du Bulletin de 1909

	1334. »
--	---------

<i>Report</i>	1334. »
2 ^o A M ^{elle} Hugnin pour une année de location des salles du Musée	450. »
	<hr/>
Ensemble	1784. »
Déduisant de cette somme le montant de l'actif ci-dessus	1181.50
	<hr/>
On voit que la Société Historique restera débitrice d'une somme de	602.50
	<hr/> <hr/>

A l'unanimité, les membres du Bureau reconnaissent comme parfaitement exact l'établissement du compte qui précède et ils en remercient M. le Trésorier.

Puis, en raison de la situation déficitaire des comptes, de la Société Historique, les dits membres du Bureau décident, d'ores et déjà, et toujours à l'unanimité, d'ajourner la publication du Bulletin de 1910. Ce Bulletin ne paraîtra qu'en 1912 (si faire se peut) et portera deux dates : 1910 et 1911. Bien entendu, il contiendra un extrait du procès-verbal de chacune des séances tenues en cette dernière année 1911. Ils décident, également, de porter à 6 francs la cotisation annuelle des membres correspondants, qui est actuellement de 5 francs.

Enfin il est encore décidé que le compte-rendu financier qui précède sera inséré dans le prochain Bulletin de la Société Historique, afin que tous les Sociétaires puissent plus facilement s'expliquer les causes de la non-publication de ce Bulletin en 1911.

DON AU MUSÉE

De M. Boulva fils, de Villers-Cotterêts :

Photographie d'une ancienne pierre tombale provenant de l'Eglise d'Acy-en-Multien.

Cette pierre, qui mesure 1^m10 sur 0^m65, appartient